



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/27

Date de convocation : 26 avril 2024

Objet : Pôle communal - Dépôt de dossiers de demandes de subvention pour la réhabilitation du groupe scolaire et du pôle

Date d'affichage : 26 avril 2024

Date de réunion : 16 mai 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 16 mai à 20h08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h15), Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h14) et M. PAIN Philippe

Mme NAVAS Catherine est nommée secrétaire de séance.

Il est rappelé que la commune s'est engagée à réaliser le projet qui a pour objectif principal la réhabilitation et la rénovation thermique d'un bâtiment historique sur la commune déléguée de Dommartin et de regrouper toutes les activités en un seul lieu afin d'optimiser les locaux et les charges qu'ils incombent (décret tertiaire). Ce pôle communal accueillera les classes, salle de motricité, garderie, cantine, bibliothèque, permanence de la mairie et salles associatives et communales. Ce bâtiment a l'avantage de bénéficier de surfaces disponibles, nous profitons de ce projet pour valoriser ce patrimoine, réorganiser les flux et procéder à une importante rénovation thermique.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet définitif à 1 400 000 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 1 694 789 € HT.

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :

- départementale de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant (Subvention déjà attribuée)
- départementale Transition écologique
- au titre du Fonds verts de l'ETAT (priorisation école en 2024)
- de la région Aura
- du Fonds de concours de l'EPCI.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240516-2024-27-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Plan de Financement prévisionnel Pôle de Vie Communale BAGE - DOMMARTIN								
RECETTES								
Types de dépenses	Montants HT	Financiers	Éligibilité	Plafond	Taux subvention / Montant subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet	Remarque

Travaux réhabilitation et construction ECOLE et Pôle administratif et associatif (compris travaux de rénovation énergétique)	1 400 000,00 €	fonds verts	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (bois, céramique et autres) Taux variable selon montant du projet	400 000 €	25,00%	395 197,25 €	28,32%		
				Projet < 400 000 €					
				De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Plus de 100 000 € à 399 999 € HT (15%)	10,71%	150 000,00 €	6,85%	DÉJÀ ATTRIBUE	
				Projet > 400 000 € Dépense entre 7 000 € et 250 000 € Subvention entre 2 500 € et 100 000 €	5,82%	92 000,00 €	5,43%	Montant communiqué par la commune le 15/03/2023 A déposer au titre du dispositif "Contrat Ville"	
frais annexes éligibles	180 789,00 €		Fonds de concours	L'attribution est directement à négocier avec votes intercommunales	12,65%	200 000,00 €	11,80%		
						837 197,25 €	49,10%		

Travaux de rénovation énergétique	407 300,00 €	CD 01 transition écologique	Travaux de réhabilitation thermique, économies d'énergie, installation d'énergies renouvelables	20 % dans la limite de 400 000 €	22,58%	91 979,34 €	5,45%	
frais annexes éligibles	52 596,69 €					61 978,34 €	5,13%	

frais annexes non éligibles	114 000,00 €
-----------------------------	--------------

TOTAL HT	1 694 789,00 €	Sous-total subventions publiques	929 176,59 €	54,83%
		Autofinancement	765 612,41 €	45,17%
		TOTAL	1 694 789,00 €	100,00%

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240516-2024-27-DE
Date de télétransmission : 17/05/2024
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en mairie,

Le 16/05/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

